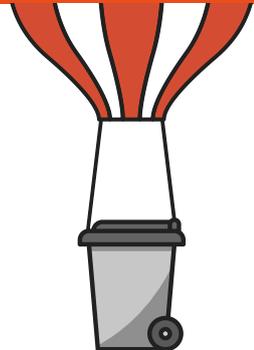


Réunions de sensibilisation à destination des élus du Lot-et-Garonne

2 HEURES POUR SE FAIRE UNE VÉRITABLE IDÉE !

LA TARIFICATION

INCITATIVE



En France au 1^{er} janvier 2020, plus de 200 collectivités et 6 millions d'habitants ont déjà adopté un mode de financement incitatif avec 30 à 50 % d'ordures ménagères résiduelles en moins et 40% de recyclables secs en plus par habitant !

Suite à l'étude préalable à la Tarification Incitative finalisée en octobre 2020, toutes les collectivités du Lot-et-Garonne ont indiqué être intéressées par le déploiement de la Tarification Incitative sur leur territoire à l'horizon 2024.

Venez vous familiariser à la mise en œuvre de ce nouveau modèle de financement du service déchet en participant à une réunion de sensibilisation, organisée par l'ADEME et le syndicat ValOrizon, et spécialement conçue pour répondre à vos interrogations.

En présentiel ou en visioconférence, ces deux réunions seront animées par le Bureau d'Etude « Inddigo », mandaté par l'ADEME, dans le cadre d'un appel d'offre national.

Au choix :

Mercredi 23 juin 2021 de 10h00 à 12h00
En présentiel à Villeneuve-sur-Lot

Avec le témoignage de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord en REOMi depuis 2020

(Accueil et café à partir de 9h30)

Salle de la Maison de la Vie Associative : 54 rue de Coquard 47300 Villeneuve-sur-Lot

(Tél. : 05 53 40 57 60)

Pour vous inscrire, cliquer sur ce lien : <https://forms.gle/fzLqXGpo4ofBApVcA>

Mardi 06 juillet 2021 de 9h30 à 12h

En visioconférence

**Avec le témoignage du SIRTOM de Brive en TEOMI depuis 2015 et celui de la
Communauté de Communes du Béarn des Gaves en REOMI depuis 2017**

Pour vous inscrire à la visioconférence, cliquer [ici](#)

Le lien de connexion « zoom » vous sera envoyé automatiquement après
validation de votre inscription
(la visioconférence sera enregistrée)

Au-delà de l'aspect économique, l'ambition de la tarification incitative est de réduire les déchets ménagers et d'améliorer leur valorisation pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique adoptée en août 2015.

Lors de la réunion, vous vous familiariserez avec :

- Les ressorts du financement du service par la TEOM ou par la REOM
- Le niveau de performance attendu en tarification incitative
- L'impact sur l'organisation du service et pour les usagers

Pour des raisons logistiques et sanitaires, l'inscription est obligatoire pour respecter la jauge fixée par la salle de la Maison de la Vie Associative à Villeneuve-sur-Lot.

Masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée, respect de la distanciation sociale.

Rendez-vous le 23 juin 2021 en présentiel, ou le 06 juillet en visioconférence pour découvrir les clés pour réussir la mise en œuvre de la tarification incitative dans votre collectivité.